Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Cession définitive
de droits à paiement unique (DPU)
intervenant au plus tard le 15 mai 2014 en accompagnement d'une cession définitive de foncier

1

Modèle à photocopier.
Merci d'écrire en MAJUSCULES
À faire parvenir à la DDT(M) au plus tard le 15 mai 2014

IDENTIFICATION DU CÉDANT

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

N° Pacage |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DE L'ACQUÉREUR

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE _____

ADRESSE _____

_____

N° Pacage |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| N° SIRET |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Si l'*Acquéreur* est un GAEC ou une EARL indiquer le nombre d'associés-exploitants |_|_|

Les soussignés, désignés ci-dessus, déclarent que

par contrat de vente, conclu en date du |_|_|_|_|_|_|_|_|, avec date d'effet au |_|_|_|_|_|_|_|_|

le ***Cédant***, désigné ci-dessus, a cédé à l'***Acquéreur*** précité,

|_|_| hectares, |_|_| ares de terres agricoles[1], situées dans le département |_|_|

|_|_| hectares, |_|_| ares de terres agricoles[1], situées dans le département |_|_|

(1) Il s'agit des terres à usage agricole.

L'***Acquéreur*** atteste avoir la qualité d'agriculteur.

L'***Acquéreur*** déclare que la SAU de son exploitation juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus est égale à :

|_|_|_| hectares, |_|_| ares.

Dans le cas où les terres agricoles et les DPU, objet du présent contrat, seront mis à disposition d'une société, la surface à renseigner est celle exploitée par la société juste avant l'acquisition foncière mentionnée ci-dessus.

(indiquer sa raison sociale _____ , son n° Pacage |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|, et si la société est un GAEC ou une EARL, le nombre d'associés-exploitants |_|_|).

I. Ce contrat emporte cession définitive par le *Cédant* à l'*Acquéreur,* qui l'accepte, d'un nombre de DPU correspondant au plus au nombre d'hectares de terres agricoles[1] cédées au terme du contrat de vente de terres susvisé. Au-delà, les DPU transférés relèvent du régime propre aux transferts de DPU sans foncier.

II. La décomposition des droits cédés par ce contrat est précisée dans l'annexe jointe, qui comporte |_| page(s).

III. Les parties conviennent que le prix de cession définitive des droits mentionnés au II. est intégré dans le prix stipulé dans ce contrat.

IV. Les DPU transférés au titre de ce contrat sont soumis à un prélèvement définitif au profit de la réserve. En règle générale, ce prélèvement définitif est de 3 % de la valeur unitaire de chaque droit transféré. Le prélèvement est porté à 10 % si, après l'agrandissement foncier, la surface exploitée par l'*Acquéreur* (ou sa société) dépasse un seuil fixé par arrêté préfectoral.

Toutefois, si vous vous trouvez dans l'une des situations suivantes (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

☐ L'*Acquéreur* reprend l'intégralité de l'exploitation du *Cédant* : le prélèvement est toujours de 3 % même si le seuil d'agrandissement est franchi.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel exploitant : le prélèvement est nul dans tous les cas.

☐ L'*Acquéreur* est un nouvel installé : le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

☐ Il existe un lien familial entre le *Cédant* et l'*Acquéreur* (conjoint ou lien de parenté jusqu'au second degré inclus) : le prélèvement de 3 % ne s'applique pas ; le prélèvement de 10 % au dessus du seuil d'agrandissement s'applique.

FAIT EN |_| EXEMPLAIRES À _____ Le |_|_|_|2|0|1|4|

Les parties certifient que les renseignements figurant dans le présent imprimé sont sincères et véritables et joignent les pièces justificatives correspondantes.

Signatures des deux parties

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant, ou le gérant en cas de forme sociétaire, ou tous les associés en cas de GAEC.

LE CÉDANT L'ACQUÉREUR

IMPRIMERIE NATIONALE 140192

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Droits à paiement unique (DPU)

Liste des DPU transférés entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2014 en accompagnement d'une cession définitive du foncier

Le cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage

L'acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage

Pièces justificatives à joindre :

– copie de l'acte de vente des terres ou attestation notariée précisant l'identité des parties et les références cadastrales des parcelles cédées ;
– et, selon les cas (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

❒ si vous avez coché « *il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur* » : pièce attestant du lien de parenté (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage, ...)

❒ si les DPU sont destinés à être mis à disposition d'un GAEC ou d'une EARL: Kbis ou statut de la société attestant du nombre d'associés-exploitants.

ATTENTION : ces pièces doivent obligatoirement être jointes au formulaire de clause pour que votre demande de transfert de DPU soit prise en compte.

Les parties attestent que la valeur unitaire des DPU indiquée dans la liste suivante et permettant l'identification des DPU transférés correspond *(cochez la case correspondant à votre situation)* :

❒ à la valeur mentionnée dans le portefeuille final 2012 qui a été notifié au cédant en fin d'année 2012 ;

❒ à la valeur mentionnée dans le portefeuille initial 2014 qui a été notifié au cédant en avril 2014.

Les parties sont informées que la valeur des DPU transférés sera celle mentionnée dans le portefeuille initial 2014.

IDENTIFICATION DES DPU TRANSFÉRÉS

Nombre de DPU transférés	Type (normal, hors surface ou spécial)	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	Activation en 2013 (si connue) (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation en UGB* (cette colonne ne doit être complétée que si le type de DPU transféré est « spécial »)
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	
,		, €	- -	OUI / NON	

* NB : la contrainte d'activation doit être indiquée afin de permettre la bonne identification des DPU que vous souhaitez transférer. Cependant, il est à noter que tout DPU spécial transféré dans le cadre de la présente clause sera automatiquement normalisé dans le portefeuille de l'acquéreur, et ne pourra dès lors être activé qu'avec un hectare de terres admissibles.

Signatures des deux parties

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant ou le gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC

LE CÉDANT L'ACQUÉREUR

IMPRIMERIE NATIONALE 140192